

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 881/SG/CD rendant exécutoire la délibération n° 474/6e L du 24 mai 1968 de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issas portant approbation de l'avant-projet des travaux de rénovation du stade de Djibouti et engagement du Territoire à maintenir en état les futures installations .

n° 881/SG/CD

Ministère
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PORT

Date de publication
7 juin 1968

Numéro JO
n° 12 du 25/06/1968

Date du numéro
25 juin 1968

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 474/6e L, du 24 mai 1968 de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issas portant approbation de l'avant-projet des travaux de rénovation du stade de Djibouti et engagement du Territoire à maintenir en état les futures installations.